

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-164

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SADDIER, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 18

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE DE CORNIER - REQUALIFICATION DU CHEF-LIEU - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 15 092 AVEC L'ENTREPRISE BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES

Exposé du Président,

Par marché N° ME 15 092 en date du 23 septembre 2015, le SYANE a confié à l'entreprise BOUYGUES Energies et Services, la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux secs, dans le cadre des travaux de requalification du Chef-lieu, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet PROFILS ETUDES.

Le délai d'exécution contractuel du marché est 49 jours.

Le déroulement des travaux a démontré que le délai n'est pas adapté au volume et à la complexité des travaux à réaliser.

Le présent avenant précise que le délai d'exécution des travaux est prolongé de 30 jours, ce qui portera le délai d'exécution à 79 jours.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES A NUMERIQUE